



Est ce une APS annule les précédentes cartes?

Par **dias45**, le **14/09/2014** à **08:06**

Bonjour,

Est ce que l'APS annule les cartes précédentes dans le comptage de la durée de séjour.

La durée de séjour pour l'obtention d'une carte de résident de 10 ans, prennent-elle toute la durée de séjour, d'avant et après une APS ou juste celle d'après l'APS?

J'ai 6 ans de séjour dont une APS après la 4em carte et avant la 5em carte.

cordialement

Par **citoyenalpha**, le **17/09/2014** à **17:07**

non l'APS n'annule pas les durées de résidence elle est au contraire un élément justificatif de résidence

Par **dias45**, le **17/09/2014** à **17:08**

Merci pour votre réponse. Vous me donnez de l'espoir.